

FEUILLE ANNEXE

AU DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES
FÉVRIER
2022

INSCRIPTION SELON SÉANCES
(voir en fonction du site ALSH)

Enfant

Nom : Prénom : Né(e) le :
 Adresse :
 Commune : Code postal : Tél.:
 Taille de l'enfant (certaines activités nécessitant cette information) :

Période d'accueil de loisirs

	Sans cantine	Avec cantine
Période de Février du 7/02/2022 au 11/02/2022		
Site de Bourlon		
Site d'Écourt-Saint-Quentin		
Site d'Inchy-en-Artois		
Site d'Oisy-le-Verger		

Transport

Pas de circuit de ramassage prévu à cette période.

Accueil / Départ échelonné (de 8h à 9h et de 17h à 18h pour tous les sites)

Votre enfant utilisera-t-il le service d'accueil et/ou de départ échelonné?

- Site de Bourlon : matin oui non | soir : oui non
- Site d'Écourt-Saint-Quentin : matin oui non | soir : oui non
- Site d'Inchy-en-Artois : matin oui non | soir : oui non
- Site d'Oisy-le-Verger : matin oui non | soir : oui non

Autorisation parentale

L'enfant est-il autorisé à rentrer seul le soir (à la sortie de l'accueil de loisirs) ? oui non

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à la sortie de l'accueil de loisirs :

Nom et prénom des personnes autorisées
1 -
2 -
3 -

Les personnes désignées doivent être munies d'une pièce d'identité et se présenter avec un masque.

Partie réservée au service :

- Assurance Fiche sanitaire de liaison Notification Aide aux temps libres Caf 2022
- Attestation sur l'honneur

Modifications (ne pas tenir compte de cette question pour une première inscription)

Y a-t-il eu des changements de situation (problèmes de santé de l'enfant, problèmes familiaux...) depuis la dernière inscription de l'enfant dans nos Accueils de loisirs ? oui non

Si oui, lesquels :

.....
.....
.....

Participation financière de la famille

Je m'engage à régler la somme de € en règlement de la totalité du séjour (accueil de loisirs, cantine) pour enfant(s).

Fait à le

Signature

PROTCOLE D'ACCUEIL SPÉCIFIQUE COVID-19

1. Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38° ou +) ou de symptômes évoquant le Covid-19 SARS - Cov 2 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne devra pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli. De même, les mineurs atteints par le Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tels par un médecin, ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifié comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil. Les représentants légaux de l'enfant concerné sont invités à transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par le Covid-19). À défaut d'information, le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.
- 2 L'accueil du matin et du soir sera mis en place à l'extérieur du site.
3. En cas de symptôme, les parents de l'enfant seront avertis et doivent venir le chercher.
4. **À partir de 6 ans, port du masque obligatoire pour les mineurs, fourni par les parents. Masque de type chirurgical ou catégorie 1 (filtration supérieure à 90%), sous réserve des consignes de l'État à venir.**
5. En cas de symptôme d'un enfant ou d'un encadrant, la CCOM se réserve le droit de fermer le dispositif.
6. Pendant le dispositif, la restauration du midi se fera à la cantine (repas chaud).
7. **Engagement à respecter l'organisation sécuritaire du centre de loisirs (le respect des gestes barrières et des activités adaptées au contexte exceptionnel).**
8. Pour les mineurs de 12 ans et +, le pass sanitaire sera requis dans les établissements, lieux, services et événements et dans les services de transport soumis au pass sanitaire. En fonction de la nature de la sortie, les enfants de 12 ans et + ne pouvant présenter un pass sanitaire valide ne pourront pas prendre part à l'ACM le jour de la sortie.

Lu et accepté, le.....

Signature

Nos accueils de loisirs sans hébergement sont subventionnés par la CAF du Pas-de-Calais et la MSA.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de votre demande.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en contactant le correspondant Informatique et libertés de la Communauté de Communes Osartis-Marquion ou par courrier à l'adresse postale mentionnée ci-dessous.

Communauté
de Communes
Osartis-Marquion



► Annexe de Marquion
Service Enfance Jeunesse

75, rue de la Chapelle
62860 Marquion

Tél : 03 21 73 57 37
ou 03 21 73 73 67

service.jeunesse@cc-osartis.com